PERMIS D'AGIR

11 | 25 ANS

Quand vos projets deviennent possibles

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de Maine-et-Loire
caf.fr

Retrouvez les dates de remise des dossiers et de jury sur permisdagir-caf49.fr

Envoyer le dossier

Réinitialiser le dossier

Imprimer le dossier

Coordination

CEMÉA Pays de la Loire

Centres Sociaux Fédération Maine & Loire Mayenne

Partenaire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

Quand vos projets deviennent possibles

11 | 25 ANS

QU'EST-CE QUE C'EST ?

La Caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire soutient les initiatives de jeunes de 11 à 25 ans et leurs projets à travers le dispositif Permis d'agir. Elle souhaite contribuer à montrer que vous avez des idées et que vous êtes capables de les mettre en œuvre, seuls ou avec le concours d'un adulte pour vous aider pédagogiquement et techniquement.

Concrètement, **le dispositif Permis d'Agir est une demande de financement sur des projets de jeunes du Maine-et-Loire, âgés de 11 à 25 ans.** La participation de la CAF de Maine-et-Loire pourra s'élever **à 1 000 € maximum par projet.**

La recherche de partenaires financiers ou en nature est fortement recommandée.

COMMENT PARTICIPER ?

D'abord, un projet …
Petits ou grands, tous les projets contribuent à l'animation de votre quartier, de votre commune…

Définition de **PROJET**, *subst. masc.*
Image d'une situation, d'un état que l'on pense atteindre.
Projet détaillé, élaboré.
synonymes : dessein, intention, plan

Un projet, dans le cadre du dispositif Permis d'agir, est une idée qui part de vos envies, de vos rêves. A partir de cette idée, vous allez vous investir dans sa préparation, sa mise en œuvre et sa réalisation. Notre intérêt se portera sur l'origine et les raisons du projet, ses objectifs ainsi que son organisation.

LES CONDITIONS POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE

Vous

- avez eu l'idée de cette action ;
- *et* êtes au mnimum deux jeunes ;
- *et* êtes en charge de manière autonome de la préparation et de l'organisation de l'action ;
- *et* avez le pouvoir de décider des choses concernant l'action.

Et aussi, **votre projet**

- implique d'autres personnes (associations, club sportif, élu. es ou agent municipaux, ...) dans sa préparation ;
- *et* aura un effet pour d'autres habitant.es (jeunes, adultes, personnes âgées) de votre commune, quartier ;
- *et* vous permet de découvrir d'autres cultures, d'agir pour l'environnement ou d'apprendre la citoyenneté.

Si vous et votre projet correspond à ces conditions, vous pouvez faire appel au dispositif pour financer une partie (jusqu'à 80%) de votre projet.

PAR ÉTAPES…

1. **Vérifier que votre action correspond aux conditions** pour présenter une demande (voir ci-avant) ;
2. **Choisir la structure partenaire*** qui vous permettra de réa-liser votre projet ;
   * Les structure partenaires : centre social / accueil jeunes / conseil municipal enfant / club sportif / junior association / collectivité / association...
3. Si besoin, trouver une **personne qualifiée référente*** appar-tenant à la structure partenaire choisie pour vous accom-pagner dans vos démarches ;
   * Les personnes qualifiées référentes : Animateurs jeunesse / Éducateurs spécialisés / Conseillère ESF...
4. **Constituer votre dossier :** certains documents sont obligatoires pour l'étude de votre demande. **L'attestation sur l'honneur** de la structure qui vous accompagne. **Le budget prévisionnel** de votre projet. **Le RIB de l'association**/structure partenaire et **les statuts de l'association** (si la structure est associative). Vous pouvez compléter votre demande avec tous autres documents pouvant présenter votre projet.
5. **Transmettre votre dossier :** vous pouvez compléter le formulaire en ligne ou compléter électroniquement la version pdf et l'envoyer par mail à contact@permisdagir-caf49.fr. Merci de respecter les dates limite sde dépôt de dossier selon les sessions (à consulter en page d'accueil)
6. Présenter votre projet devant un jury selon les sessions
7. Compléter et nous transmettre le bilan après la réalisation

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

! OBLIGATOIRES !

Tout dossier incomplet ne pourra pas être présenté au jury

- ☐ L'attestation sur l'honneur
- ☐ Le budget prévisionnel
- ☐ RIB de la structure partenaire

Si la structure partenaire est une association :

- ☐ Statuts de l'association
- ☐ Récépissé de déclaration en Préfecture

INFOS COMPLÉMENTAIRES

Si votre dossier est retenu, le paiement de la subvention se fera sur présentation **des factures acquittées et d'un bilan** (voir modèle en annexe)
Une facture acquittée doit comporter les éléments suivants : le nom du client, la date d'achat, le montant, le mode de règlement et/ou la mention « payé ».

Quand vos projets deviennent possibles

11 | 25 ANS

NOM DU PROJET	

Comment avez connu Permis d'Agir ? En cherchant sur le web

IDENTIFICATION DES PARTICIPANT.E.S - 1 FICHE PAR JEUNE

à dupliquer si nécessaire

NOM	Prénom	Date de naissance

Sexe : ☐ H ☐ F **Situation :** ☐ Collégien.ne ☐ Lycéen.ne ☐ Etudiant.e ☐ Autre (précisez) :

Tél.	Mail

Adresse	Code Postal	Ville

☐ Voulez-vous recevoir les informations liées au dispositif Permis d'agir ?

IDENTIFICATION DES PARTICIPANT.E.S - 1 FICHE PAR JEUNE

à dupliquer si nécessaire

NOM	Prénom	Date de naissance

Sexe : ☐ H ☐ F **Situation :** ☐ Collégien.ne ☐ Lycéen.ne ☐ Etudiant.e ☐ Autre (précisez) :

Tél.	Mail

Adresse	Code Postal	Ville

☐ Voulez-vous recevoir les informations liées au dispositif Permis d'agir ?

IDENTIFICATION DES PARTICIPANT.E.S - 1 FICHE PAR JEUNE

à dupliquer si nécessaire

NOM	Prénom	Date de naissance

Sexe : ☐ H ☐ F **Situation :** ☐ Collégien.ne ☐ Lycéen.ne ☐ Etudiant.e ☐ Autre (précisez) :

Tél.	Mail

Adresse	Code Postal	Ville

☐ Voulez-vous recevoir les informations liées au dispositif Permis d'agir ?

TOTAL | Nombre de jeunes participant au projet	

Consultez la Politique de protection des données personnelles **(p8)**

Quelle association / structure vous accompagne dans vos démarches ?

Quand vos projets deviennent possibles

11 | 25 ANS

Thème : ☐ Citoyen ☐ Solidaire ☐ Culturel ☐ Humanitaire ☐ Environnemental

NOM DU PROJET	

1. Quelle action voulez vous réaliser ?

2. Comment vous est venue cette idée d'action ?

3. Quelles autres personnes que vous seront concernées par votre action ?

NOM DU PROJET	

4. Comment comptez vous communiquer sur ce que vous allez faire ?

5. Décrivez nous les étapes clés de votre projet ?

6. Enfin, comment allez vous financer votre action ?

Quand vos projets deviennent possibles

11 | 25 ANS

ANNEXES

NOM DU PROJET	

MODÈLE DE BUDGET PRÉVISIONNEL

DÉPENSES LIÉES À L'ACTION* (précisez chaque libellé)	MONTANT - €	RECETTES	MONTANT - €
1. Achat de matériel		**1. Ressources propres / Autofinancement**	
		- Apport Personnel	
		- recettes / ventes	
		- autres produits (sponsors ?)	
		- apports de l'association	
2. Locations		**2. Subventions demandées**	
		- Communes ou communautés de communes (à détailler)	
		- Caf de Maine-et-Loire	
3. Transports, Hébergement			
		3. Autres financements	
4. Documentation			
		4. Parrainage en nature (à préciser)	
5. Communication *ex. flyer, affiche,...*			
		5. Valorisations municipales et autres / à remplir avec la personne référente si besoin (à préciser)	
6. Prestations de service *ex. Intervenant...*		- mise à disposition de matériel	
		- mise à disposition de salle	
7. Assurances, Taxes		- Autre	
		- Temps d'accompagnement	
9. Autres			H
			H
			H
10. Dépenses réalisées par des Partenaires *ex. parrainage en nature*			H
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
Aide en nature		**Bénévolat**	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		**Prestations en nature**	
Personnel bénévole		**Dons en nature**	
TOTAL DES DEPENSES	0	**TOTAL DES RECETTES**	0

* Les charges de personnel de l'accompagnateur des jeunes ne sont pas à indiquer dans le budget prévisionnel du projet.

Au regard du coût total du projet, le groupe de jeunes sollicite une subvention de :

Attention : Les factures que vous nous communiquerez devront être acquittées.

NOM DU PROJET	

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.
Si le signataire n'est pas le représentant légal de la structure, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.
Nous vous rappelons également la nécessité d'apposer le logo de la CAF de Maine-et-Loire lors de toute communication écrite, orale ou électronique auprès du grand public, de vos partenaires ou de professionnels en lien avec votre projet.

Je soussigné(e), **, représentant(e) légal(e) de la structure,**

déclare que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;

certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ;

certifie que les jeunes mineurs sont autorisés par un.e représentant.e légal.e à participer au projet nommé ci-dessus ;

demande une subvention de

précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée (1):

☐ au compte bancaire de la structure :

Nom du titulaire du compte :

Banque :

Domiciliation : *Code banque* | *Code guichet* | *Numéro de compte* | *Clé RIB*

☐ ou au compte postal de la structure :

Nom du titulaire du compte postal :

Centre :

Domiciliation : *Code banque* | *Code guichet* | *Numéro de compte* | *Clé RIB*

Fait le..... à .....

(1) joindre un RIB ou un RIP.p

Signature

Attention
Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

Politique de protection des données personnelles

Dans le cadre de Permis d'Agir, dispositif départemental de la Caisse d'Allocations Familliales de Maine-et-Loire, cette dernière et ses coordinateurs, la Fédération des centres sociaux et socio-culturels de Maine-et-Loire et Mayenne et les CEMEA Pays de Loire, en qualité de responsables de traitement, sont susceptibles de collecter et traiter des données à caractère personnel vous concernant.
La Caisse d'Allocations Familliales de Maine-et-Loire est attachée au respect des règles de protection de la vie privée des participants au dispositif Permis d'Agir. L'ensemble des traitements de données personnelles mis en œuvre respecte la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles et notamment les dispositions de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement général sur la Protection des données (Réglement UE 2016/679) désigné par « RGPD ».
Afin de veiller à la bonne application de ces règles, la Caisse d'Allocations Familliales de Maine-et-Loire a désigné un délégué à la protection des données qui est le relais privilégié de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). La Caisse d'Allocations Familliales de Maine-et-Loire met également en œuvre les procédures internes adéquates afin de sensibiliser ses employés et d'assurer le respect de ces règles au sein de son organisation.

Quels sont les engagements de la Caisse d'Allocations Familliales de Maine-et-Loire en matière de protection des données personnelles ?
La Caisse d'Allocations Familliales de Maine-et-Loire s'engage à garantir un niveau de protection élevé des données personnelles des participants au dispositif Permis d'Agir et de toute autre personne dont elle traite les données personnelles.
La Caisse d'Allocations Familliales de Maine-et-Loire s'engage à respecter la règlementation applicable à l'ensemble des traitements de données personnelles qu'elle met en œuvre. Plus particulièrement, la Caisse d'Allocations Familliales de Maine-et-Loire s'engage notamment à respecter les principes suivants :

- vos données personnelles sont traitées de manière licite, loyale et transparente (licéité, loyauté, transparence) ;
- vos données personnelles sont collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, et ne sont pas traitées ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités (limitation des finalités) ;
- vos données personnelles sont conservées de manière adéquate, pertinente et sont limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées (minimisation des données) ;
- vos données personnelles sont exactes, tenues à jour et toutes les mesures raisonnables sont prises pour que les données inexactes, eu égard aux finalités pour lesquelles elles sont traitées, soient effacées ou rectifiées sans tarder (exactitude).
- La Caisse d'Allocations Familliales de Maine-et-Loire met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque inhérent à ses opérations de traitement, répondre aux exigences règlementaires et protéger les droits et les données des personnes concernées dès la conception des opérations de traitement.

Enfin, la Caisse d'Allocations Familliales de Maine-et-Loire s'engage à respecter tout autre principe s'imposant au regard de la règlementation applicable en matière de protection des données personnelles, et plus précisément concernant les droits conférés aux personnes concernées, les durées de conservation des données personnelles ainsi que les obligations relatives aux transferts transfrontaliers de données personnelles.

À quoi servent les données susceptibles d'être collectées par la Caisse d'Allocations Familliales de Maine-et-Loire ?
Moyens de collecte de vos données
Dans le cadre de nos relations, vous êtes susceptibles de nous communiquer vos données personnelles par différents moyens et notamment en remplissant le dossier de de participation au dispositif Permis d'agir, lors de votre navigation sur notre site internet permisdagir-caf49.fr, lors d'une souscription à une newsletter, lorsque vous publiez des commentaires sur nos pages de réseaux sociaux, lorsque vous établissez tout contact avec la Caisse d'Allocations Familliales de Maine-et-Loire ou lorsque vous nous transmettez de toute autre manière vos données personnelles.

Finalités de traitements et bases juridiques
La finalité est notamment, et sans que cette liste soit exhaustive, de faire bénéficier les participants (jeunes, structures partenaires, personne référente...) de l'ensemble des services ou prestations disponibles sur permisdagir-caf49.fr (newsletter...), de faciliter l'accomplissement des formalités administratives nécessaires au traitement de vos demandes, d'entrer en contact avec les participants pour divers sujets.
La Caisse d'Allocations Familliales de Maine-et-Loire traite vos informations aux fins décrites dans les présentes règles et conformément aux fondements juridiques suivants :
avec votre consentement afin de traiter vos informations à des fins spécifiques, et vous êtes libre de revenir sur votre consentement à tout moment ;
aux fins des intérêts légitimes poursuivis par la Caisse d'Allocations Familliales

Combien de temps vos données sont-elles conservées ?
La Caisse d'Allocations Familliales de Maine-et-Loire s'engage à conserver vos données personnelles pour une durée n'excédant pas celle nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont traitées. De plus, la Caisse d'Allocations Familliales de Maine-et-Loire conserve vos données personnelles conformément aux durées de conservation imposées par les lois applicables en vigueur.
Ces durées de conservation sont définies en fonction des finalités de traitement mis en œuvre par la Caisse d'Allocations Familliales de Maine-et-Loire et tiennent notamment compte des dispositions légales applicables imposant une durée de conservation précise pour certaines catégories de données, des éventuels délais de prescription applicables ainsi que des recommandations de la CNIL concernant certaines catégories de traitements de données.

Qui est susceptible d'accéder à vos données personnelles ?
Destinataires de vos données
Les données collectées dans le cadre du dispositif Permis d'Agir, sont susceptibles d'être communiquées au personnel habilité de la Caisse d'Allocations Familliales de Maine-et-Loire, aux coordinateurs du dispositif, la Fédération des Centres sociaux et socioculturels Maine-et-Loire et Mayenne et les CEMEA Pays de Loire, à ses partenaires ou à ses prestataires de services annexes, dans le cadre de l'accomplissement de tout ou partie des services. Nous vous rappelons que dans ce cadre, la Caisse d'Allocations Familliales de Maine-et-Loire demande à ses prestataires de mettre en place des mesures strictes de confidentialité et de protection de ces données. Par ailleurs, la Caisse d'Allocations Familliales de Maine-et-Loire peut être tenue de fournir des informations personnelles aux autorités publiques françaises ou étrangères habilitées.

Transferts de données hors de l'Union européenne
Certains des destinataires mentionnés ci-dessus sont susceptibles d'être établis en dehors de l'Union européenne et d'avoir accès à tout ou partie des informations personnelles collectées par la Caisse d'Allocations Familliales de Maine-et-Loire en raison d'une habilitation légale spécifique.
Dans ce cadre, la Caisse d'Allocations Familliales de Maine-et-Loire s'engage à garantir la protection de vos données conformément aux règles les plus strictes notamment à travers la signature, au cas par cas, de clauses contractuelles basées sur le modèle de la Commission européenne, ou tout autre mécanisme conforme au RGPD, dès lors que vos données personnelles sont traitées par un prestataire en dehors de l'Espace économique européen et dont le pays n'est pas considéré par la Commission Européenne comme assurant un niveau de protection adéquat.

Comment exercer vos droits ?
Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, vous pouvez, à tout moment, exercer vos droits d'accès, de rectification, de suppression des données vous concernant ainsi que vos droits de limitation et d'opposition au traitement et à la portabilité de vos données personnelles.
En outre, vous disposez légalement du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel post mortem.
Par ailleurs, toute personne mineure au moment de la collecte de ses données personnelles peut en obtenir l'effacement dans les meilleurs délais.
Ces droits s'exercent par courrier à l'adresse suivante :

PERMIS D'AGIR | Fédération des centres sociaux et socio-culturels 49-53
85 boulevard Gemaine Tillon 49100 ANGERS
contact@permisdagir-caf49.fr

Dans ce cadre, nous vous prions de bien vouloir accompagner votre demande des éléments nécessaires à votre identification (nom, prénom, email) ainsi que toute autre information nécessaire à la confirmation de votre identité.
Vous disposez également d'un droit de recours auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés en cas de violation de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

Données personnelles concernant les mineurs
La Caisse d'Allocations Familliales de Maine-et-Loire ne collecte ni ne traite de données personnelles relatives aux enfants de moins de 16 ans sans accord préalable des parents ou titulaires de la responsabilité parentale à l'égard de l'enfant.
Si des données personnelles concernant des enfants sont collectées via le site internet, les applications de Caisse d'Allocations Familliales de Maine-et-Loire, les parents ou titulaires de l'exercice de l'autorité parentale ont la possibilité de s'y opposer en nous contactant à l'adresse :

PERMIS D'AGIR | Fédération des centres sociaux et socio-culturels 49-53
85 boulevard Gemaine Tillon 49100 ANGERS
contact@permisdagir-caf49.fr

Par ailleurs, comme énoncé ci-dessus, l'enfant mineur au moment de la collecte de ses données personnelles peut en obtenir l'effacement dans les meilleurs délais.

Modifications
La Caisse d'Allocations Familliales de Maine-et-Loire se réserve le droit d'adapter la politique de protection des données personnelles et s'engage à vous informer sur son site internet permisdagir-caf49.fr des changements ou compléments.